

3. Les communes bruxelloises : structure par âge

En 1970, la démographie bruxelloise a amorcé une phase de déclin longue de près de trente ans. La population de la Région est ainsi passée de 1 075 136 habitants en 1970 à environ 950 000 habitants au milieu des années 1990. Depuis lors, la population bruxelloise a recommencé à croître, s'établissant à 1 048 491 habitants en 2008. En parallèle à cette croissance et comme le détaille le chapitre «20 ans d'évolutions socio-économiques bruxelloises» de l'édition précédente du baromètre conjoncturel (avril 2009), un rajeunissement de la population bruxelloise est observé. Deux facteurs expliquent ce phénomène : les migrations et le taux de fécondité. En effet, les flux entrants à Bruxelles sont fortement positifs pour les jeunes adultes (Deboosere P. et al., 2009) et le taux de fécondité¹⁰ y est plus élevé que dans le reste du pays.

Cependant, ces phénomènes touchent à des degrés divers les différentes communes bruxelloises et ont donc affecté de manière variée leur structure par âge c'est-à-dire le poids relatif des différentes classes d'âge de la population. Cette hétérogénéité communale se traduit dans les pyramides des âges des 19 communes. Elle entraîne des questions variées pour les décideurs communaux et régionaux confrontés à des réalités communales différentes. Afin d'y voir clair, nous allons nous attacher dans les pages qui suivent à mettre en évidence les différences et similitudes dans la structure par âge entre les communes de la Région et à les représenter simplement.

3.1 Population par commune

Pour bien situer les communes en présence, il convient de se faire tout d'abord une idée de leur population totale. Au premier janvier 2008, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 048 491 habi-

tants¹¹. Comme le montre le tableau 8, la population des 19 communes varie entre 19 020 habitants à Koekelberg et 148 873 habitants à Bruxelles-Ville.

¹⁰ Le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 49 ans sur l'année. Il est de 2,07 en 2006 pour la Région de Bruxelles-Capitale.

¹¹ Auxquels il convient d'ajouter les personnes inscrites au registre d'attente (soit les demandeurs d'asile) qui étaient 20 547 en Région de Bruxelles-Capitale au 1/1/2007. Outre ces derniers, un nombre inconnu d'habitants de Bruxelles ne sont pas repris dans le registre national pour diverses raisons (sans-abris, étudiants...).

TABLEAU 8: Population au 1/1/2008

Commune	Population
Anderlecht	99 085
Auderghem	30 086
Berchem-Sainte-Agathe	20 976
Bruxelles	148 873
Etterbeek	42 902
Evere	34 727
Forest	48 906
Ganshoren	21 743
Ixelles	79 768
Jette	44 601
Koekelberg	19 020
Molenbeek-Saint-Jean	83 674
Saint-Gilles	45 235
Saint-Josse-ten-Noode	24 078
Schaerbeek	116 039
Uccle	76 732
Watermael-Boitsfort	24 134
Woluwe-Saint-Lambert	49 261
Woluwe-Saint-Pierre	38 651
Région de Bruxelles-Capitale	1 048 491

Source : SPF Économie - DGSIE

3.2 Typologie des communes selon la structure par âge

Afin de visualiser finement la structure par âge de chaque commune en 2008, les pyramides des âges de chacune d'entre elles peuvent être comparées à la pyramide des âges de la Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, comparer autant de pyramides des âges comprenant chacune 40 variables (20 classes d'âge par sexe) n'est pas chose aisée. Les pyramides des âges en tant que telles sont trop riches en informations pour cet exercice. Nous allons donc synthétiser les données et tenter de mettre en évidence les différences et les similitudes entre communes qui nous permettront de les regrouper en ensembles plus homogènes. Pour cela, nous allons procéder en trois étapes :

1. diminuer le nombre de variables. Nous allons regrouper les variables afin d'en restreindre le nombre et d'en faciliter l'interprétation ;
2. former des groupes de communes ;
3. mettre en évidence deux variables (regroupées) qui expliquent les groupements du point 2.

Nous aurons alors des groupes de communes dont les différences peuvent être expliquées grâce à deux variables seulement.

• **Diminuer le nombre de variables**

Les méthodes statistiques pour diminuer le nombre de variables sont nombreuses. Cependant, la connaissance de la démographie bruxelloise, les pratiques courantes en démographie et le souci de conserver des variables synthétiques parlantes nous amènent à regrouper les classes d'âge comme suit :

- 0-19 ans, classiquement les jeunes en démographie ;
- 20-39 ans soit les jeunes adultes ;
- 40-64 ans soit les adultes âgés ;
- 65 ans et plus soit les personnes âgées.

• **Grouper les communes**

La classification des communes a été effectuée à l'aide de l'algorithme des «nuées dynamiques¹²» sur la base des variables regroupées exposées au point précédent. Cette méthode laisse le choix du nombre de classes à l'utilisateur. Au vu du nombre de communes bruxelloises, le nombre de classes retenu est de quatre. Ce nombre a par ailleurs l'avantage de laisser une classification très stable que l'on utilise les variables regroupées évoquées ci-dessus ou les quarante variables d'origine.¹³ Quatre groupes de communes sont ainsi constitués :

La coupure à 40 ans est partiellement arbitraire. Elle s'appuie sur deux éléments : d'une part, elle sépare le groupe des adultes en deux tranches d'amplitude comparable, d'autre part, en comparant la pyramide des âges de la RBC à celle de la Belgique, on constate que les classes d'âge de moins de 40 ans sont surreprésentées à Bruxelles par rapport à la Belgique et les classes d'âge de plus de 40 ans sous-représentées en Région de Bruxelles-Capitale par rapport au pays. La pyramide des âges du graphique 22 illustre ce constat. L'âge de 40 ans est donc le pivot d'une rupture de la structure par âge de la Région de Bruxelles-Capitale avec celle de la Belgique.

TABLEAU 9: Typologie de communes selon les classes d'âge

Groupe	Commune
1	Saint-Josse-ten-Noode
	Schaerbeek
2	Anderlecht
	Bruxelles
	Forest
	Koekelberg
	Molenbeek-Saint-Jean
3	Etterbeek
	Ixelles
	Saint-Gilles
4	Auderghem
	Berchem-Sainte-Agathe
	Evere
	Ganshoren
	Jette
	Uccle
	Watermael-Boitsfort
	Woluwe-Saint-Lambert
Woluwe-Saint-Pierre	

¹² Ou «Quick cluster». Concrètement, l'algorithme cherche à minimiser la somme des distances entre chacune des observations (ici, les communes) et le barycentre de l'un des k groupes auquel elle est affectée. k est choisi a priori par l'utilisateur (4 pour ce qui nous concerne). Les distances sont mesurées dans un espace à n dimensions où n est le nombre de variables (n=4 pour les 4 variables de regroupement choisies ci-dessus).

¹³ Les deux approches affectent aux mêmes groupes 18 des 19 communes.

• Explication de la typologie

Toujours suivant notre objectif de mettre en évidence les différences entre communes, il faut maintenant expliquer ce classement. Pour cela, nous allons utiliser une analyse discriminante. Le but de l'analyse discriminante est, sur base d'un classement préexistant et de variables associées aux observations, d'établir un modèle prédictif de clas-

sement. Il s'agit donc d'obtenir une fonction permettant d'affecter directement une nouvelle observation à son groupe. Ce n'est pas l'objectif que nous poursuivons mais l'analyse discriminante va nous permettre de désigner les deux variables (sur les quatre) qui expliquent la quasi-totalité des différences entre communes.

TABLEAU 10: Principaux résultats de l'analyse discriminante

Fonction	Valeurs propres			Matrice de corrélation			
	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Fonction			
				1	2	3	
				20-39	0,909	-0,315	-0,272
1	11,699 ^a	84,1	84,1	65+ ^b	-0,809	-0,382	-0,447
2	2,119 ^a	15,2	99,4	0-19	0,014	0,996	0,091
3	0,087 ^a	0,6	100,0	40-64	-0,471	-0,577	0,667

Note: a Les 3 premières fonctions discriminantes canoniques ont été utilisées pour l'analyse.
b Cette variable n'est pas utilisée dans l'analyse.

L'analyse discriminante montre que les deux premières fonctions expliquent à elles seules 99,4 % de la variance entre communes. En outre, ces deux fonctions sont l'une très corrélée avec la variable des 20-39 ans (0,909) et l'autre avec la variable des 0-19 ans (0,996) comme on peut le voir dans le tableau 10. Cela signifie que les différences entre communes peuvent pour l'essentiel être expliquées à l'aide de deux variables : les 0-19 ans et les 20-39 ans.

Il nous est donc possible de caractériser les groupes de communes et de former ainsi une typologie :

- le groupe 1 (ex : Saint-Josse-ten-Noode) se compose de communes constituées d'une forte proportion à la fois de 0-19 ans et de 20-39 ans ;
- le groupe 2 (ex : Molenbeek-Saint-Jean) se caractérise par une proportion de 0-19 ans supérieure à la moyenne ;
- le groupe 3 (ex : Ixelles) est marqué par une proportion de 20-39 ans supérieure à la moyenne et une proportion de 0-19 ans inférieure à la moyenne ;
- enfin, le groupe 4 (ex : Watermael-Boitsfort) présente une proportion de 20-39 ans inférieure à la moyenne.

Le tableau 11 synthétise ces éléments :

TABLEAU 11: Typologie de communes selon les classes d'âge - caractéristiques

Groupe	Commune	0-19 ans	20-39 ans	Type
1	Saint-Josse-ten-Noode	+	+	Moins de 40 ans
	Schaerbeek			
2	Anderlecht	+		Jeunes
	Bruxelles			
	Forest			
	Koekelberg			
3	Molenbeek-Saint-Jean			
	Etterbeek			
	Ixelles			
4	Saint-Gilles	-	+	Jeunes adultes
	Auderghem			
	Berchem-Sainte-Agathe			
	Evere			
	Ganshoren			
	Jette			
	Uccle			
	Watermael-Boitsfort			
Woluwe-Saint-Lambert				
Woluwe-Saint-Pierre		-		Plus de 40 ans

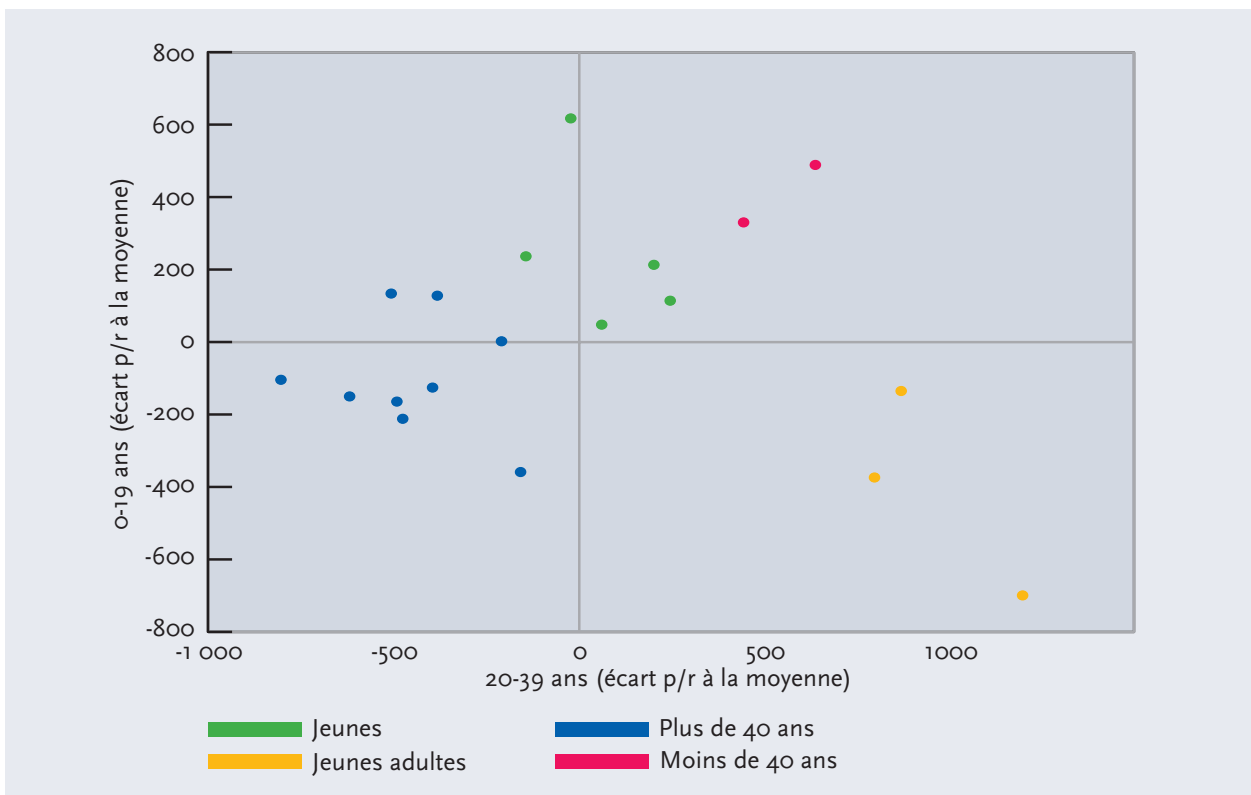
Où :

- le signe + indique une surreprésentation du groupe d'âge concerné au sein des communes ;
- le signe - indique une sous-représentation du groupe d'âge concerné au sein des communes ;
- une zone grisée indique que ce groupe n'est pas caractérisé par une sous ou surreprésentation particulière pour ces communes.

Ce tableau synthétique nous permet de nommer les groupes formant cette typologie en fonction des caractéristiques marquantes. Le groupe 1 est ainsi un groupe de communes de «moins de 40 ans», le groupe 2 de «jeunes», le groupe 3 de «jeunes adultes» et le groupe 4 de «plus de 40 ans».

Représentons maintenant ces groupes sur un graphique dont l'abscisse est constituée des 20-39 ans et l'ordonnée des 0-19 ans:

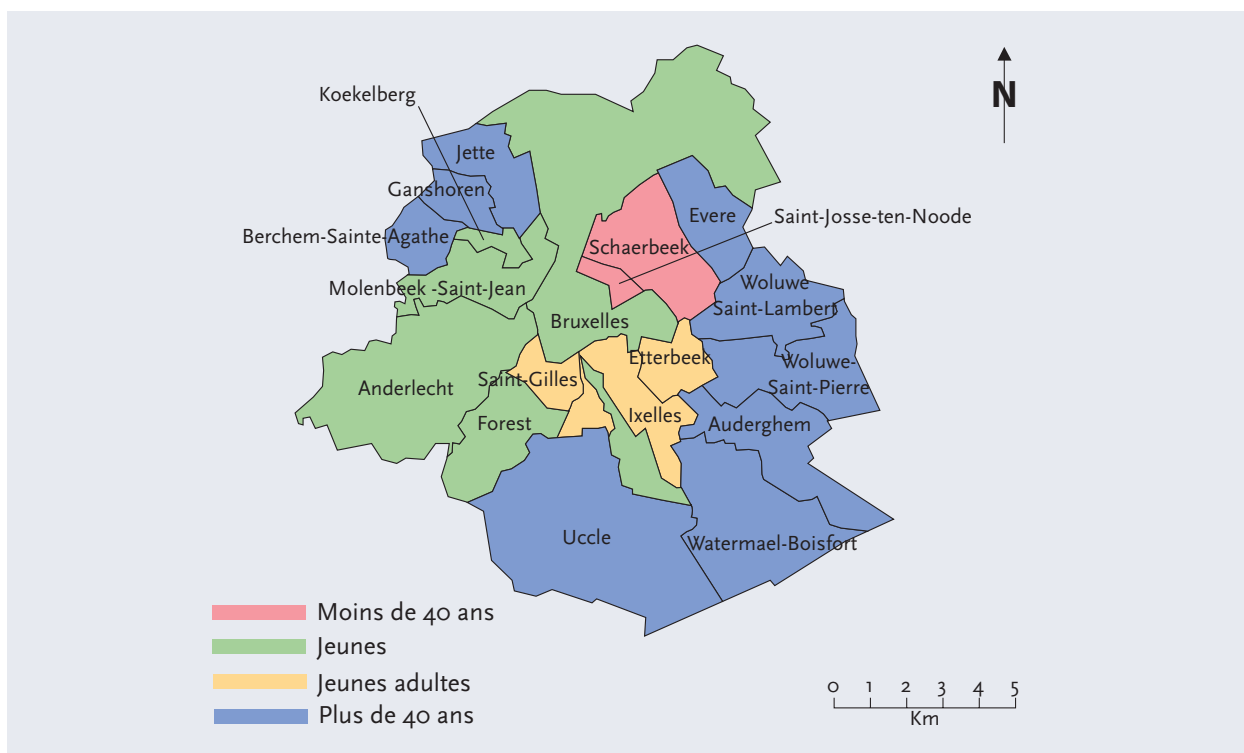
GRAPHIQUE 16: Position des différentes communes en fonction des 0-19 ans et 20-39 ans (2008)



Ce graphique nous montre la position des différentes communes et la logique de groupement. On y voit clairement le caractère très spécifique du groupe «jeunes adultes» constitué de Saint-Gilles, Ixelles et Etterbeek.

Le graphique 17 nous montre la typologie créée, cette fois sous forme cartographique.

GRAPHIQUE 17: Carte de la typologie des communes par groupes d'âge (2008)



Source : IBSA

Il est remarquable de constater que le groupe «plus de 40 ans» regroupe l'ensemble des communes de la seconde couronne, à l'exception de Forest. Les trois autres groupes sont eux aussi bien concentrés sur différentes portions du territoire de la Région. Les deux communes des «moins de 40 ans» (Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Node) au nord-est de la première couronne sont contiguës. Saint-Gilles, Etterbeek et Ixelles qui forment le groupe des com-

munes avec «jeunes adultes» sont elles aussi contiguës et regroupent le sud de la première couronne. Enfin, la portion nord-ouest de la première couronne et le centre ville soit Anderlecht, Bruxelles-Ville, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean mais aussi une commune de seconde couronne (Forest) définissent le groupe des communes de «jeunes», lui aussi bien concentré géographiquement.

3.3 Conséquences en termes de gestion communale et régionale

Les infrastructures d'une commune sont évidemment influencées par la structure d'âge de sa population. Le nombre de crèches, d'écoles, la taille des logements, le nombre de plaines de jeu, de maisons de retraite, l'infrastructure sportive ou l'offre de transports en commun doivent être adaptés aux besoins de la population. Si la population de la Région se rajeunit globalement, ce phénomène ne touche pas de la même manière toutes les communes et toutes les communes, nous l'avons vu, n'ont pas la même structure d'âge.

En contrepoint, ces informations statistiques ne doivent pas donner une idée trop caricaturale des communes. Ce n'est pas parce qu'une commune présente une surreprésentation pour tel groupe que les autres groupes d'âge sont absents. En outre, la diversité au sein d'une commune est très importante, a fortiori dans une Région dense comme celle-ci où les découpages communaux sont complexes.

Il reste que ces différences en termes de structures d'âge se traduisent par des défis différents pour les décideurs politiques confrontés à l'aménagement de ces communes. Par ailleurs, l'action de ces décideurs peut aussi porter sur l'augmentation de l'offre d'un certain type d'infrastructures de manière à attirer une population demandeuse de ces services. Par exemple, une commune peut proposer de nouvelles places de crèches pour attirer ou conserver les jeunes ménages. Enfin, les gestionnaires communaux peuvent aussi décider d'encourager une pratique (sportive ou culturelle par exemple) en augmentant l'offre correspondante.

Concrètement, les communes du groupe «moins de 40 ans» (Saint-Josse et Schaerbeek) sont surreprésentées pour les 0-19 ans et 20-39 ans. Ce sont les deux communes où la part des couples sans enfant est la plus faible de la Région (en 2004 respectivement 16,21 % à Saint-Josse et 17,70 % à Schaerbeek¹⁴). On y retrouve principalement des

couples avec enfants et des ménages monoparentaux, d'une part, et, d'autre part, des isolés. Les habitants de cette commune sont donc très demandeurs d'infrastructures liées aux tranches d'âge 0-19 ans et 20-39 ans tant du point de vue des crèches, des lieux récréatifs ou sportifs¹⁵ que des écoles pour les 0-19 ans ou d'infrastructures socio-culturelles pour les 20-39 ans.

Les communes du groupe «jeunes» (Anderlecht, Bruxelles, Forest, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean) ont une surreprésentation des 0-19 ans. Les habitants de ces communes sont donc, plus qu'ailleurs, demandeurs d'infrastructures destinées aux jeunes, (crèches, des lieux récréatifs ou sportifs, écoles...).

Les communes du groupe «jeunes adultes» (Etterbeek, Ixelles et Saint-Gilles) montrent une surreprésentation des jeunes adultes (20-39 ans) et une sous-représentation des jeunes. En 2004, elles présentent à la fois trois des quatre taux les plus faibles de couples avec enfants et les trois taux les plus élevés d'isolés de moins de 30 ans. Ce sont donc des communes où les jeunes adultes (et donc d'âge actif) sans enfant sont nombreux. Plus qu'ailleurs dans la Région, la population de cette commune sera demandeuse d'infrastructures liées à cette tranche d'âge active, on pense en particulier à des événements socio-culturels et autres lieux de rencontres tels que cafés ou boîtes de nuit ou encore à l'infrastructure sportive.

Mais la présence de ces jeunes adultes dans ces communes marque aussi le rôle de pôle de formation de Bruxelles. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard qu'Ixelles et ses deux universités (ULB et VUB) se retrouve dans cette catégorie. Enfin, le marché du logement essentiellement locatif est bien adapté à cette tranche d'âge sans enfant. Évidemment, le phénomène est circulaire : cette tranche de la population est demandeuse d'un certain type d'évène-

¹⁴ Les chiffres des types de ménages sont issus de www.monitoringdesquartiers.irisnet.be (2004). Ils y sont calculés sur la base de la typologie LIPRO.

¹⁵ Selon une enquête de l'INSEE (Muller L. - 2003), la pratique sportive est surtout le fait des jeunes. On y apprend que 90 % des 15 à 24 ans ont une activité physique ou sportive et que ce pourcentage diminue avec l'âge.

ments ou d'infrastructures mais aussi de logements locatifs qui peuvent eux-mêmes attirer d'autres habitants de ce groupe d'âge à la recherche de ces mêmes événements ou infrastructures.

Comme nous l'avons repéré à l'aide du graphique 17, le groupe «plus de 40 ans» regroupe l'ensemble des communes de la seconde couronne, à l'exception de Forest. Les jeunes adultes y sont sous-représentés, notamment car ces communes proposent moins de logements sur le marché locatif. C'est dans ces neuf communes que la part des propriétaires occupants est la plus élevée de la Région. La population y est donc plus sédentaire. Il faut cependant bien remarquer que ces communes ne se signalent pas par une sous-représentation des jeunes de 0-19 ans. On ne trouve pas de signe «-» dans le tableau 11, les infrastructures nécessaires à cette tranche d'âge y sont donc importantes. En revanche, l'analyse de la pyramide des âges de ces communes nous montrerait une surreprésentation systématique des personnes âgées. Toutes choses étant égales

par ailleurs (comme le profil socio-économique), c'est là plus qu'ailleurs que les infrastructures et services destinés à cette tranche d'âge bien particulière seront demandés. L'atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles «Vivre chez soi après 65 ans» de l'Observatoire de la santé et du social recense ces infrastructures et services. Citons par exemple : l'offre de vacances adaptées, l'offre de soins médicaux et paramédicaux, la livraison de repas à domicile, le transport (non-) médical, le prêt de matériel, l'accueil de court séjour...

Au niveau communal, une dualisation démographique de la Région entre une première couronne (et Bruxelles-Ville) jeune et une seconde couronne âgée apparaît donc et se superpose à d'autres oppositions socio-économiques comme le chômage ou l'état du logement, basés sur la même répartition géographique.

C'est notamment là que se situent les défis auxquels sont confrontés les décideurs de la Région de Bruxelles-Capitale.